Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1014

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La discrétion

(*ag*) Le premier ministre français renseigne à intervalles serrés les représentants des partis sur l'évolution de la crise du Golfe. Chacun a admiré, dans un pays où les fuites sont monnaie courante, qu'aucune indiscrétion n'ait entaché ces entretiens confidentiels.
En Suisse, le confidentialisme est très poussé. Mais le chef du Département des affaires étrangères ne peut-il pas consulter les partis par l'intermédiaire de leurs représentants qualifiés sans que le secret soit divulgué?
Sur un projet discutable (l'envoi de parlementaires en Irak pour favoriser le retour des otages suisses), la réaction des parlementaires a été saine. Ce fut non. L'indiscrétion, en revanche, sur un sujet aussi sensible internationalement, est faute grave. ■

GENÈVE

On y roule bon marché

(*ag*) Le canton de Genève est, comme chacun sait, à la recherche d'économies ou de recettes supplémentaires.
Or ce canton, qui se distingue en votations cantonales et fédérales par des votes résolument écologiques, est un de ceux qui taxent le moins, et indirectement subventionnent le plus, le trafic motorisé.
L'indice total des impôts sur les véhicules à moteur est à Genève de 66,1 pour une moyenne suisse de 100. En comparaison, Vaud est à l'indice 104,2 (chiffre 1988).
Or Vaud, pour 1991, augmentera les taxes de 20%. Le Conseil d'Etat doit confirmer cette intention rendue publique, la décision est de sa compétence. En fait, il s'agira d'une indexation de rattrapage, les taxes en francs constants n'augmentant pas. Genève, sans renforcer la fiscalité, ne pourrait-il pas envisager au moins de maintenir cette taxe sur les véhicules à moteur à sa valeur réelle?
Le canton qui subit les effets de l'indexation (légitime) des salaires, de l'élimination (légitime) de la progression fiscale, peut-il s'offrir le manque à gagner d'une recette importante non indexée, alors qu'il est déjà, aux côtés du Valais, qui ne vote pas écologique avec le même enthousiasme, le meilleur marché de Suisse? ■

SUISSE – ITALIE

Des voisins qui s'ignorent

(*cfp*) Que savons-nous de l'Italie? Encore moins que ce que nous savons du Tessin. Que savent les Italiens sur nous? Pas grand-chose probablement.
L'économie suisse y est présente, en particulier dans le secteur des assurances, comme le confirme cette annonce de deux pages où Zurich International Global Security propose une police qui est valable dans tous les pays européens et qui tient compte aussi bien des normes communautaires que des normes nationales. Dans les statistiques comparatives, la Suisse est souvent absente, soit parce qu'elle n'a pas pu fournir les chiffres nécessaires, soit parce qu'elle n'appartient pas à la Communauté européenne, soit, peut-être, parce qu'elle est trop petite.
Les Editions Bignami ont publié des petits livres pour aider les étudiants qui préparent des examens. Celui qui résume l'histoire de la Restauration à nos jours permet d'avoir une bonne vue synthétique de l'unification italienne et de l'évolution du monde pendant cette période. On trouve quelques allusions à des Suisses et notre pays est aussi mentionné comme terre d'asile (Berne et Genève) pour Mazzini et pour sa tentative d'invasion de la Savoie, en 1834. Mais rien de spécifique concernant l'histoire suisse, par exemple la Guerre du Sonderbund et la création de la Confédération de 1848.
Plus près de nous, la lecture de deux publications sur la formation politique en Italie et dans les partis de la gauche européenne ainsi que sur ses programmes ne font aucune allusion à la Suisse mais tiennent compte de la Suède.
Nous avons par contre trouvé, dans une page de l'*Unita* consacrée aux livres, un grand article sur la blanchisserie suisse (*Lavanderia Svizzera*). C'est une présentation du dernier ouvrage de Jean Ziegler avec une interview de l'auteur.
Anecdote? Peut-être, mais signe aussi de ce qui marque le plus les étrangers à propos de notre pays. ■

LA VÉRITÉ

L'épargne en augmentation

(*pi*) *«Largement remplacée par l'épargne obligatoire de la LPP, l'épargne traditionnelle a pris une très nette tendance à la baisse.»* Cette phrase, extraite du bulletin d'information libéral (VD), qui ne fait que répéter une idée largement admise et qui sert de justification à la hausse des taux d'intérêt hypothécaire, est fausse. De 1981 à 1989, l'épargne des ménages a passé de 5555 à 21'085 millions de francs. Une très légère tendance à la baisse n'a été enregistrée, durant cette même période, qu'en 1983. Ce qui est vrai par contre, c'est qu'une part importante de ces nouvelles sommes, de même que celles provenant de l'épargne des sociétés et de l'Etat, a pris le chemin du placement à court terme, plus rémunérateur que l'épargne traditionnelle. Mais ce qui est vrai aussi, c'est que le total des avoirs des banques servant traditionnellement à financer les prêts hypothécaires a presque doublé de 1979 (179 milliards de francs) à 1989 (344 milliards), accusant toutefois une très légère baisse cette dernière année (1988 = 349 milliards). Ce qui est toujours vrai, c'est que les banques ont, pour la première fois en 1989, accordé davantage de crédits hypothécaires qu'elles ne possédaient de fonds servant à les financer (377 milliards au premier poste et 344 milliards au second). Ce qui signifie que cette différence — 33 milliards, pas loin d'un franc prêté sur neuf — a dû être trouvée sur le marché des capitaux à court terme, donc à taux élevé.
Morale de l'histoire? N'en déplaise aux tenants du libéralisme, les banques ont prêté plus que de raison — elles ont spéculé pour reprendre le terme employé par M. Delamuraz — profitant du fait que dans ce secteur la concurrence ne peut pas fonctionner. On sait en effet que le bénéficiaire d'un prêt hypothécaire n'a pas la possibilité de solder son compte et d'aller emprunter dans un autre établissement car alors c'est le taux des nouvelles hypothèques, plus élevé, qui sera appliqué. ■